

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2022-078

PUBLIÉ LE 28 JANVIER 2022

### **Sommaire**

## Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Unité départementale de l architecture et du patrimoine de Paris

75-2022-01-28-00001 - Arrêté 22-N°006 - autorisant des travaux d abattages et de replantations de 2 arbres - Site classé du Bois de Boulogne - 16ème arrondissement?? (1 page)

Page 3

# Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

75-2022-01-28-00001

Arrêté 22-N°006 - autorisant des travaux d abattages et de replantations de 2 arbres -Site classé du Bois de Boulogne - 16ème arrondissement



#### Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris Drac Ile de France

#### PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE DE FRANCE PRÉFET DE PARIS

#### ARRÊTÉ 2022 - N°006

Autorisant des travaux d'abattages et de replantations de 2 arbres Sis boulevard de l'Amiral Bruix situés sur le site classé du Bois de Boulogne dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-7 et L. 341-10;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421-7 à R. 421-12 ;

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu l'arrêté n°2020-11 donnant subdélégation de signature au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris en matière d'espaces protégés ;

Vu la demande d'autorisation présentée par la ville de Paris en date du 17/12/2021;

Vu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 21/01/2022 et portant sur la dp n°07511621v0752.

#### ARRÊTE

<u>ARTICLE 1<sup>er</sup></u>: L'autorisation, prévue par les articles susvisés du code de l'environnement et de l'urbanisme, concernant des travaux d'abattages et de replantations de 2 arbres sis boulevard de l'Amiral Bruix situés sur le site classé du Bois de Boulogne dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, **est accordée.** 

<u>ARTICLE 2</u>: Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris : <u>www.ile-de-France.gouv.fr</u> et dont copie sera notifiée au Maire de Paris.

Fait à Paris, le 28 janvier 2022 Pour le Préfet de Paris, et par subdélégation, le Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris

Frédéric MASVIEL

#### Informations importantes

- Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc...)
- L'autorisation est sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble.
- <u>Recours</u>: le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).

47, rue Le Peletier - 75009 PARIS